S.D.I.S.03 – SERVICE FORMATION

Guide des actions de formation 2023

Date	Version	Modification
26/10/2022	V1	Création Guide des actions de formations 2023
10/11/2022	V2	Mis à jour date module « apprenant »
01/12/2022	V3	Modification prérequis aux formation + mise à jour calendrier»

SOMMAIRE

A. PROCEDURE DE CANDIDATURE 8

B. REPERTOIRE DES ACTIONS DE FORMATION 11

B.1 LES ACTIONS DE FORMATION JSP 11
B.1.1 Transverse JSP ***Erreur ! Signet non défini.***
B.1.2 Brevet JSP 13
B.2 LES ACTIONS DE FORMATION SPV 14
B.2.1 Module apprenant 15
B.2.2 Module équipier SPV 16
B.2.2.1 Module Equipier Prompt Secours 16
B.2.2.2 Module équipier SUAP 17
B.2.2.3 Module Prérequis Incendie 18
B.2.2.4 Module équipier PPBE 19
B.2.2.5 Module équipier incendie 20
B.2.2.6 Module complémentaire INC/PPBE JSP 21
B.2.3 Module équipier SR 22
B.2.4 Module chef d'équipe 23
B.2.5 Module chef d'équipe différencié 24
B.2.6 Module chef d'agrès 1 équipe 25
B.2.7 Module chef d'agrès 1 équipe SR 26
B.2.8 Module Chef d'agrès 1 équipe MEA 27
B.2.9 Module chef d'agrès tout engin 28
B.2.10 Module officier de garde SPV 29
B.2.11 Module chef de groupe SPV 30
B.2.12 FMPA chaîne de commandement 31
B.2.13 FMPA chef de centre 32
B.3 LES ACTIONS DE FORMATION SPP 33
B.3.1 Module équipier SPP 34
B.3.2 Module chef d'équipe SPP 35
B.3.3 Module chef d'agrès 1 équipe 36
B.3.4 Module chef d'agrès tout engin SPP 37
B.3.5 FILT 2C SPP 38
B.3.6 FILT 1C SPP 39
B.3.7 FAC SPP 40
B.4 LES ACTIONS DE FORMATION DE SPECIALITES 41
B.4.1 Modules FDF 42
B.4.1.1 Module FDF 1 42
B.4.1.2 Module FDF 2 43
B.4.1.3 Module FDF 3 44
B.4.2 Modules RCH 45
B.4.2.1 Module RCH 1 45
B.4.2.2 Module RCH 2 46
B.4.2.3 Module RCH 3 47
B.4.3 Modules RAD 48
B.4.3.1 Module RAD 1 48
B.4.3.2 Module RAD 2 49
B.4.3.3 Module RAD 3 50
B.4.4 Modules SMPM 51
B.4.4.1 Module SMPM 1 51
B.4.4.2 Module SMPM 2 52
B.4.5 Modules Secours nautique 53
B.4.5.1 Module SAV 1 / SEV 53

B.4.5.2 Module SAL 1 54
B.4.5.3 Module SAL 2 55
B.4.5.4 Module SAL 3 56
B.4.6 Modules systèmes d'informations et de communication 57
B.4.6.1 Module OTAU-OCO 57
B.4.6.2 Module OFF SIC 58
B.4.7 Module PRS 1 59
B.5 LES ACTIONS DE FORMATION DE FORMATEURS 60
B.5.1 Module ACC PRO 61
B.5.2 Module FOR ACC 62
B.5.3 Module CO FOR 63
B.5.4 Module Animateur JSP 64
B.5.5 Module PAE FPS 65
B.5.6 Module PAE FF 66
B.5.7 Module FOR SR 67
B.5.8 Module FOR FOR SR 68
B.5.9 Module FTEA 69
B.5.10 Module FFTEA 70
B.5.11 FMPA PAE FPS 71
B.5.12 FMPA PAE FF 72
B.5.13 FMPA FOR SR 73
B.5.14 FMPA FOR FOR SR 74
B.5.15 FMPA Animateur JSP 75
B.5.16 FMPA ACC PRO 76
B.5.17 FMPA FOR ACC 77
B.5.18 FMPA CO FOR 78
B.5.19 FMPA FTEA 79
B.5.20 FMPA FFTEA 80
B.6 LES ACTIONS DE FORMATION CONDUITE 81
B.6.1 Permis S 82
B.6.2 Permis c 83
B.6.3 Module COD 1 84
B.6.4 Module COD 2 85
B.6.5 Module COD CCR 86
B.6.6 Module COD VLTT 87
B.6.7 COD 4 88
B.6.8 Module COD 6 89
B.6.9 FMPA COD 2 90
B.6.10 FMPA COD 6 91
B.7 LES ACTIONS DE FORMATION SSSM 92
B.7.1 Module tronc commun sécurité civile 93
B.7.2 Module secourisme SSSM 94
B.7.3 Module urgence 95
B.7.4 Module Santé publique-santé au travail 96
B.7.5 Module pharmacien 97
B.7.6 Formation SIMSAP 98
B.7.7 Formation SUAP SSSM 99
B.7.8 Formation TOP-GOC/TRS 100
B.7.9 Formation NOVI 101
B.7.10 Formation Secours Routiers 102
B.7.11 Formation Damage control 103
B.7.12 Garde observation CRRA 104
B.7.13 PHTLS : PreHospital Trauma life Support 105

B.7.14 Emergency Pediatric Care *106*
B.7.15 Tactical Emergency Causualty Care *107*
B.7.16 Advanced Cardiac Life Support *108*

Une nouvelle année vient de s'écouler. Je profite de la diffusion du guide des actions de formation 2023 pour vous rappeler l'importance de la formation dans notre corporation. Les différents évènements qui ont touché notre département au mois de juin, et l'ensemble du territoire métropolitain cet été, nous rappelle toute la difficulté de nos missions. Les évolutions, technologiques et environnementales, nous obligent à réévaluer quotidiennement nos procédures.

Seule une formation de qualité, régulière et adaptée nous permettra de réaliser nos missions efficacement et surtout, d'assurer notre sécurité face aux dangers toujours plus nombreux qui nous menacent.

Je tiens à remercier l'ensemble des équipes du service formation pour l'élaboration de ce nouveau guide. Je rappelle que c'est une étape importante permettant à notre SDIS d'anticiper les besoins futurs et de planifier les actions de formations correspondantes.

Cette année nous avons mis à jour notre répertoire en détaillant les profils de l'équipe pédagogique nécessaires à l'organisation de la formation. Chaque formateur pourra ainsi se positionner plus facilement sur les formations qu'il souhaite encadrer. Chaque agent, pourra, en tenant compte de ses attentes individuelles, se positionner sur des projets de formations et d'évolutions professionnelles.

Vous retrouverez ainsi dans le guide des actions de formation 2023 :

- La procédure de candidature avec les différentes étapes
- Le calendrier des formations
- Le répertoire des actions de formations (conditions d'accès et informations)

Je tiens à rappeler que notre réussite collective passe par l'investissement individuel de chacune et chacun de nos agents. Nos objectifs ne seront atteints que par des formations adaptées et de qualité. C'est pourquoi pour l'année 2023, nous avons décidé de réaliser les formations intégrées incendie avec un nombre de stagiaires moins conséquent pour augmenter la qualité de nos formations.

Nous avons tous un rôle à jouer, du stagiaire au formateur en passant par le chef de centre, de groupement et de service : **nous sommes tous acteurs de la formation, et tous acteurs de notre formation.**

Je vous souhaite une bonne année de formations et d'évolutions.

Colonel Hors-classe Philippe SANSA
Chef de corps, Directeur départemental du SDIS de l'Allier

Avant propos

Ce document vise à lister les actions de formations prévues pour l'année 2023. Les agents retrouveront une fiche module pour chaque formation ainsi qu'un planning de ces modules.

Les fiches candidature sont disponible sur le site extranet SDIS 03 : *base documentaire / GRH / service formation*

Pour les stagiaires conventionnés par leur employeur veuillez suivre la procédure indiquées dans le guide des actions de formation

A. Procédure de candidature

Fiche candidature stagiaire

↓

Transmission au chef de centre pour avis et ordre de priorité

↓

Transmission au chef de groupement pour avis et ordre de priorité

↓

Transmission au service formation pour inscription et arbitrage

↓

Transmission du recueil des candidatures par semestre

↓

Transmission de la convocation

↓

Début de la formation

L'agent désireux de participer à une formation transmettra une fiche individuelle de candidature stagiaire à une formation *(cf fiche de candidature sur extranet SDIS 03 / base documentaire / GRH / Service Formation*) dument complétée à son chef de structure en prenant soins de respecter les délais fixés par le présent guide.

Chaque Chef de structure regroupera les candidatures de son centre et indiquera pour chacune d'elle un avis et un ordre de priorité. La motivation de l'avis (favorable ou non) doit tenir compte des paramètres suivants :

- Raison de service ;
- Demande non conforme aux besoins de formation du centre ;
- Demande non prioritaire ;
- Conditions d'accès.

Formation du 1er semestre 2023

- Date limite de candidature : 25 novembre 2022

Formation du 2ème semestre 2023

- Date limite de candidature : 21 avril 2023

Attention

- Chaque chef de structure, lors de la validation de la candidature d'un agent mineur, devra s'assurer que l'agent a la possibilité de se rendre sur les lieux de la formation. Aucun stagiaire mineur ne pourra être hébergé.

Les Chefs de Groupement recueilleront les candidatures du semestre et indiqueront pour chacune d'elle un avis et un ordre de priorité en fonction :

- Du respect des dispositions du plan de formation ;

- De l'avis motivé du Chef de centre.

Attention

- Avant toute transmission à l'échelon supérieur, les Chefs de structure, de Services et de Groupements, veilleront à ce que les fiches de candidature soient dûment complétées, sous peine de ne pas être prises en compte

Informations

- Le service formation adressera aux chefs de structure, à la fin de chaque arbitrage,un mail leur indiquant que la suite donnée à chaque candidature sera disponible le lendemain sur OXIO.
- Les stagiaires retenus seront également informés de leur participation, un mois avant le début de la formation, par la réception d'une convocation.

B. Repertoire des actions de formation

B.1 Les actions de formation JSP

TRANSVERSE JSP

Conditions d'accès

- Etre JSP 4
- Etre candidat au brevet

Durée

- 5 jours

Equipe Pédagogique

- RP : PAE FPS / CO FOR (ou FOR ACC expérimenté)
- Formateurs : PAE FPS / FOR ACC ou ACC PRO
- Assitants : possible

DATE	LIEU
6 au 10/04	GT Nord
	GT Ouest
	GT Sud

BREVET JSP

Conditions d'accès

- Les épreuves du brevet national JSP sont ouvertes aux jeunes sapeurs-pompiers présentés par l'UDSP et possédant les capacités définies par l'arrêté du 10 octobre 2008 relatif aux JSP, à partir de l'âge de seize ans et jusqu'au 31 décembre de l'année de leurs 18 ans.
- Le dossier d'inscription comprend:
- -Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport, établi par un médecin de sapeurs- pompiers habilité.
- -Une attestation de suivi et de validation de l'intégralité de la formation de JSP (JSP1, JSP2, JSP3, JSP4) établie par le président de l'association dont relève le candidat.
- -Une autorisation des parents ou des personnes investies de l'autorité parentale, s'ils sont mineurs

Durée

- 1 jour

Equipe Pédagogique

- RP : Animateur JSP
- Formateurs : Animateur JSP

DATE	LIEU
11 au 14 avril 2023	CFIS

B.2 Les actions de formation SPV

MODULE APPRENANT

Conditions d'accès

- Etre engagé comme Sapeur 2ème classe
- Etre titulaire du PSC 1

Durée

- 1 jour

Equipe Pédagogique

- Formateurs : FOR ACC ou ACC PRO
- Psychologue
- Assistants de prévention et/ou correspondants de formation

DATE	LIEU
14/01/2023	CFIS
11/02/2023	CFIS
11/03/2023	CFIS
15/04/2023	CFIS
13/05/2023	CFIS
10/06/2023	CFIS
08/07/2023	CFIS
14/10/2023	CFIS
11/11/2023	CFIS
09/12/2023	CFIS

MODULE EQUIPIER PROMPT-SECOURS

Conditions d'accès

- Etre titulaire du module Apprenant

Durée

- 5 jours

Equipe Pédagogique

- RP : PAE FPS / CO FOR (ou FOR ACC expérimenté)
- Formateurs : PAE FPS / FOR ACC ou ACC PRO
- Assitants : possible

DATE	LIEU
23-27/01 \ 20-24/03 \ 21-25/08 \ 16-20/10	GT Ouest
13-17/02 \ 11-15/04 \ 7-11/08 \ 23-27/10	GT Nord
20-24/02 \ 19-23/06 \ 04-08/09 \ 27/11-01/12	GT Sud

MODULE EQUIPIER SUAP

Conditions d'accès

- Etre titulaire du module Equipier Prompt-Secours
- Accès au stage en priorité pour les candidats issus d'un CIS doté d'un VSAV

Durée

- 5 jours

Equipe Pédagogique

- RP : PAE FPS / CO FOR (ou FOR ACC expérimenté)
- Formateurs : PAE FPS / FOR ACC ou ACC PRO
- Assitants : possible

DATE	LIEU
13-17/02 \ 22-26/05 \25-29/09 \ 20-24/11	GT Ouest
06-10/03 \ 05-09/06 \ 11-15/09 \ 06-10/11	GT Nord
03-07/04 \ 21-25/08 \ 02-06/10 \ 18-22/12	GT Sud

MODULE PREREQUIS EQUIPIER INCENDIE

Conditions d'accès

- Etre titulaire du module Equipier Prompt-Secours
- Etre titulaire du module Equipier PPBE

Durée

- 4 jours

Equipe Pédagogique

- RP : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté)
- Formateurs : FOR ACC ou ACC PRO
- Assistants : possible

DATE	LIEU
13-16/02 \ 13-16/03 \ 03-06/04	CFIS
02-05/05 \ 30/05-02/06 \ 01-04/08	
25-28/09 \23-26/10 \27-30/11	

MODULE EQUIPIER PPBE

Conditions d'accès

- Etre titulaire du module Equipier Prompt-Secours

Durée

- 2,5 jours (samedi)

Equipe Pédagogique

- RP : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté)
- Formateurs : FOR ACC ou ACC PRO
- Assistants : possible

DATE	LIEU
25/02 \04/03\11/03 ; 15/04\22/04\29/04 ; 02/09\09/09\16/09 ; 28/10\04/11\11/11	GT Ouest
18/03\25/03\01/04 ; 17/06\24/06\01/07 ; 23/09\30/09\07/10 ; 25/11\02/12\09/12	GT Nord
11/03\18/03\25/03 ; 01/07\08/07\22/07 ; 16/09\23/09\30/09 ; 04/11\11/11\18/11 ; 02/12\09/12\16/12	GT Sud

MODULE EQUIPIER INCENDIE

Conditions d'accès

- Etre titulaire du module Equipier Prompt-Secours
- Etre titulaire du module Equipier PPBE
- Etre titulaire du module Pré-Requis Incendie

Durée

- 5 jours

Equipe Pédagogique

- RP : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté)
- Formateurs : FOR ACC ou ACC PRO
- Assitants : possible

DATE	LIEU
06-10/03 \ 27-31/03 \ 17-21/04	CFIS
22-26/05 \ 19-23/06 \ 07-11/08	
02-06/10 \ 13-17/11 \11-15/12	

MODULE COMPLEMENTAIRE INC/PPBE JSP

Conditions d'accès

- Etre titulaire du brevet JSP
- Etre engagé au grade de sapeur 2ème classe

Durée

- 1 jour

Equipe Pédagogique

- RP : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté)
- Formateurs : FOR ACC ou ACC PRO
- Assistants : possible

DATE	LIEU
10 Juillet 2023	CFIS
11 Juillet 2023	
12 Juillet 2023	

MODULE EQUIPIER SR

Conditions d'accès

- Avoir 1 an d'équipier SUAP/INC/PPBE
- Etre affecté dans un CS doté d'un moyen SR

Durée

- 4 jours

Equipe Pédagogique

- RP : FOR SR / CO FOR (ou FOR ACC expérimenté)
- Formateurs : FOR SR / FOR ACC ou ACC PRO
- Assitants : possible

DATE	LIEU
28/02-03/03 \ 09-12/05	CFIS
30/10-03/11 (attention1/11 non inclus) 21-24/11	

MODULE CHEF D'EQUIPE

Conditions d'accès

- Etre équipier SUAP/PPBE/INC depuis 3 ans

Durée

- 5 jours

Equipe Pédagogique

- RP : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / CE minimum
- Formateurs : FOR ACC ou ACC PRO / CE minimum

DATE	LIEU
06-10/03 \ 27-31/03 \ 17-21/04	CFIS
22-26/05 \ 19-23/06 \ 07-11/08	
02-06/10 \ 13-17/11 \11-15/12	

MODULE CHEF D'EQUIPE DIFFERENCIE

Conditions d'accès

- Etre équipier SUAP/PPBE depuis 3 ans

Durée

- 1 jours

Equipe Pédagogique

- RP : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / CE SUAP-PPBE minimum
- Formateurs : FOR ACC ou ACC PRO / CE SUAP-PPBE minimum

DATE	LIEU
Les formations seront définies en fonction des demandes et besoins des Gpt territoriaux.	CFIS

MODULE CHEF D'AGRES 1 EQUIPE

Conditions d'accès

- Avoir 3 ans d'ancienneté dans le grade de caporal
- Etre chef d'équipe

Durée

- 5 jours

Equipe Pédagogique

- RP : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / CA 1EQ minimum
- Formateurs : FOR ACC ou ACC PRO / CA 1EQ minimum

DATE	LIEU
20-24/02 \ 05-09/06 \ 26-30/06	CFIS

MODULE CHEF D'AGRES 1 EQUIPE SR

Conditions d'accès

- Etre équipier SR
- Avoir 1 an de chef d'agrès 1 équipe SUAP/PPBE
- Etre affecté dans un CS doté d'un moyen SR

Durée

- 4 jours

Equipe Pédagogique

- RP : FOR SR / CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / CA 1EQ minimum
- Formateurs : FOR SR / FOR ACC ou ACC PRO / CA 1 EQ minimum

DATE	LIEU
27/02-03/03 \ 09-12/05	CFIS
30/10-03/11 \ 21-24/11	

MODULE CHEF D'AGRES 1 EQUIPE MEA

Conditions d'accès

- Avoir 1 an de chef d'agrès 1 équipe SUAP/PPBE
- Etre affecté dans un CS doté d'un moyen MEA

Durée

- 3 jours

Equipe Pédagogique

- RP : COD 3 / CO FOR (ou FOR ACC expérimenté)/ CA 1EQ minimum
- Formateurs : COD 3 / FOR ACC ou ACC PRO / CA 1 EQ minimum

DATE	LIEU
Les formations seront définies en fonction des demandes et besoins des Gpt territoriaux.	Non défini

MODULE CHEF D'AGRES TOUT ENGIN

Conditions d'accès

- Avoir 6 ans d'ancienneté dans le grade de sergent (2ans pour les chefs ou adjoints des CIS ou CPI)
- Etre chef d'agrès 1 équipe SUAP/PPBE

Durée

- 8 jours

Equipe Pédagogique

- RP : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / CA TE minimum
- Formateurs : FOR ACC ou ACC PRO / CA TE minimum

DATE	LIEU
02-04/02 partie GOC de la formation au CFIS +	
06-10/03 \ 27-31/03 \ 17-21/04	CFIS
22-26/05 \ 19-23/06 \ 07-11/08	
02-06/10 \ 13-17/11 \11-15/12	

MODULE OFFICIER DE GARDE SPV

Conditions d'accès

- Etre lieutenant SPV
- Etre chef d'agrès tout engin

Durée

- 5 jours hors FOAD

Equipe Pédagogique

- Formation dispensée par l'ENSOSP

DATE	LIEU
Suivant calendrier ENSOSP	ENSOSP

MODULE CHEF DE GROUPE SPV

Conditions d'accès

- Etre lieutenant SPV
- Etre chef d'agrès tout engin

Durée

- 3 semaines hors FOAD

Equipe Pédagogique

- Formation dispensée par l'ENSOSP

DATE	LIEU
Suivant calendrier ENSOSP	ENSOSP

FMPA CHAINE DE COMMANDEMENT

Conditions d'accès

- Etre chef de groupe inscrit sur liste d'aptitude opérationnelle

Durée

- 1 jour

Equipe Pédagogique

- RP : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / Chef de groupe minimum
- Formateurs : FOR ACC ou ACC PRO minimum / chef de groupe minimum

DATE	LIEU
21/03 et 24/03	Etat-major ou groupement territoriaux.
23/05 et 26/05	
19/09 et 22/09	
28/11 et 01/12	

FMPA CHEF DE CENTRE

Conditions d'accès

- Etre chef de centre

Durée

- 2 jours

Equipe Pédagogique

- RP : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / Chef de centre minimum
- Formateurs : FOR ACC ou ACC PRO minimum / chef de centre minimum

DATE	LIEU
Non défini	Non défini

B.3 Les actions de formation SPP

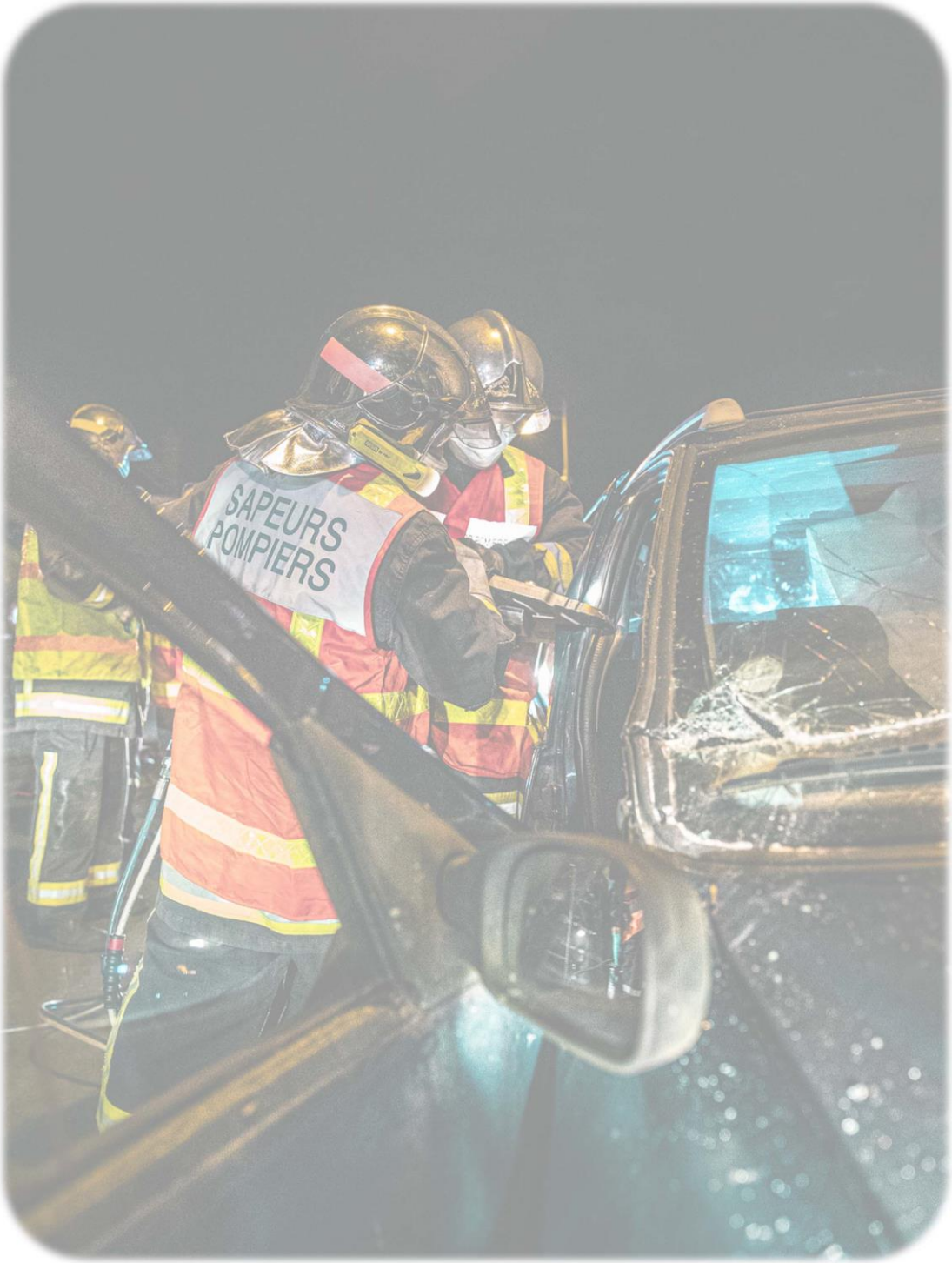

MODULE EQUIPIER SPP

Conditions d'accès

- Etre recruté en qualité de SPP

Durée

- 60 jours

Equipe Pédagogique

- RP : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / CE SPP minimum
- Formateurs : FOR ACC ou ACC PRO

DATE	LIEU

MODULE CHEF D'EQUIPE SPP

Conditions d'accès

- Etre caporal SPP

Durée

- 5 jours

Equipe Pédagogique

- RP : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / CE minimum
- Formateurs : FOR ACC ou ACC PRO / CE minimum

DATE	LIEU

MODULE CHEF D'AGRES 1 EQUIPE SPP

Conditions d'accès

- Etre sergent SPP

Durée

- 15 jours

Equipe Pédagogique

- RP : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / CA 1EQ minimum
- Formateurs : FOR ACC ou ACC PRO / CA 1EQ minimum

DATE	LIEU

MODULE CHEF D'AGRES TOUT ENGIN SPP

Conditions d'accès

- Etre adjudant SPP

Durée

- 10 jours

Equipe Pédagogique

- RP : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / CA TE minimum
- Formateurs : FOR ACC ou ACC PRO / CA TE minimum

DATE	LIEU

FILT 2C SPP

Conditions d'accès

- Etre lieutenant 2ème classe SPP

Durée

- 7 semaines hors FOAD

Equipe Pédagogique

- Formation dispensée par l'ENSOSP

DATE	LIEU

FILT 1C SPP

Conditions d'accès

- Etre lieutenant 1ère classe SPP

Durée

- 32 semaines

Equipe Pédagogique

- Formation dispensée par l'ENSOSP

DATE	LIEU

FAC SPP

Conditions d'accès

- Etre capitaine SPP

Durée

- 7 semaines

Equipe Pédagogique

- Formation dispensée par l'ENSOSP

DATE	LIEU

B.4 Les actions de formation de spécialités

MODULE FDF 1

Conditions d'accès

- Etre équipier toutes missions
- Priorité aux agents des CS dotés d'un moyen CCF

Durée

- 5 jours

Equipe Pédagogique

- RP : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / FDF 2
- Formateurs : FOR ACC ou ACC PRO minimum / FDF 2 ou FDF 1

DATE	LIEU
03 au 07/04	GT Nord
17 au 21/04	GT Ouest
24/04 au 28/04	GT Sud
09/10 au 13/10	CFIS

MODULE FDF 2

Conditions d'accès

- Etre chef d'agrès 1 équipe avec 1 an d'ancienneté
- Etre FDF 1
- Priorité aux agents des CS dotés d'un moyen CCF

Durée

- 5 jours

Equipe Pédagogique

- RP : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / FDF 2
- Formateurs : FOR ACC ou ACC PRO minimum / FDF 3 ou FDF 2

DATE	LIEU
03 au 07/04	GT Nord
17 au 21/04	GT Ouest
24/04 au 28/04	GT Sud
09/10 au 13/10	CFIS

MODULE FDF 3

Conditions d'accès

- Etre chef de groupe
- Etre FDF 2
- Priorité aux agents des CS dotés d'un moyen CCF

Durée

- 10 jours

Equipe Pédagogique

- Formation dispensée par l'ECASC

DATE	LIEU
Suivant calendrier ECASC	ECASC

B.4.2 Modules RCH

B.4.2.1 Module RCH 1

MODULE RCH 1

Conditions d'accès

- Etre SPP

Durée

- 7 jours

Equipe Pédagogique

- RP : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / RCH 3 minimum
- Formateurs : FOR ACC ou ACC PRO minimum / RCH 2 minimum
- Formation qui peut être dispensée en extra départemental

DATE	LIEU
Les formations seront définies en fonction des demandes et des besoins par les CTD.	Non défini

MODULE RCH 2

Conditions d'accès

- Etre SPP
- Etre RCH 1

Durée

- 10 jours

Equipe Pédagogique

- RP : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / RCH 3 minimum
- Formateurs : FOR ACC ou ACC PRO minimum / RCH 3 minimum
- Formation qui peut être dispensée en extra départemental

DATE	LIEU
Les formations seront définies en fonction des demandes et des besoins par les CTD.	Non défini

MODULE RCH 3

Conditions d'accès

- Etre SPP
- Etre chef de groupe
- Etre RCH 2

Durée

- 10 jours

Equipe Pédagogique

- Formation dispensée par l'ECASC

DATE	LIEU
Les formations seront définies en fonction des demandes et des besoins par les CTD.	Non défini

B.4.3 Modules RAD

B.4.3.1 Module RAD 1

MODULE RAD 1

Conditions d'accès

- Etre SPP
- Etre affecté dans un CS doté d'un moyen RAD

Durée

- 5 jours

Equipe Pédagogique

- RP : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / RAD 3 minimum
- Formateurs : FOR ACC ou ACC PRO minimum / RAD 3 minimum
- Formation qui peut être dispensée en extra départemental

DATE	LIEU
Les formations seront définies en fonction des demandes et des besoins par les CTD.	Non défini

MODULE RAD 2

Conditions d'accès

- Etre SPP
- Etre RAD 1
- Etre affecté dans un CS doté d'un moyen RAD

Durée

- 6 jours

Equipe Pédagogique

- RP : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / RAD 3 minimum
- Formateurs : FOR ACC ou ACC PRO minimum / RAD 3 minimum
- Formation qui peut être dispensée en extra départemental

DATE	LIEU
Les formations seront définies en fonction des demandes et des besoins par les CTD.	Non défini

MODULE RAD 3

Conditions d'accès

- Etre SPP
- Etre chef de groupe
- Etre RAD 2

Durée

- 10 jours

Equipe Pédagogique

- Formation dispensée par l'ECASC

DATE	LIEU
Les formations seront définies en fonction des demandes et des besoins par les CTD.	Non défini

B.4.4 Modules SMPM

B.4.4.1 Module SMPM 1

MODULE SMPM 1

Conditions d'accès

- Etre SPP
- Avoir validé l'accompagnement SMPM
- Etre affecté dans un CS support de la spécialité

Durée

- 10 jours

Equipe Pédagogique

- RP : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / SMPM 2
- Formateurs : FOR ACC ou ACC PRO minimum / SMPM 2
- Formation qui peut être dispensée en extra départemental

DATE	LIEU
Les formations seront définies en fonction des demandes et des besoins par les CTD.	Non défini

MODULE SMPM 2

Conditions d'accès

- Etre SPP
- Etre SMPM 1
- Avoir validé la journée tests SMPM
- Etre affecté dans un CS support de la spécialité

Durée

- 10 jours

Equipe Pédagogique

- Formation dispensée par l'ECASC

DATE	LIEU
Les formations seront définies en fonction des demandes et des besoins par les CTD.	Non défini

MODULE SAV 1 / SEV

Conditions d'accès

- Etre SPP
- Etre affecté dans un CS support de la spécialité
- Etre apte médicalement

Durée

- 6 jours

Equipe Pédagogique

- RP : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / SAL 3 minimum
- Formateurs : FOR ACC ou ACC PRO minimum / SAL 2 minimum
- Formation qui peut être dispensée au sein de l'ECASC

DATE	LIEU
Les formations seront définies en fonction des demandes et des besoins par les CTD.	Non défini

MODULE SAL 1

Conditions d'accès

- Etre SPP
- Etre SAV 1
- Etre affecté dans un CS support de la spécialité
- Etre apte médicalement

Durée

- 16 jours

Equipe Pédagogique

- Formation dispensée par l'ECASC ou en extra départemental

DATE	LIEU
Les formations seront définies en fonction des demandes et des besoins par les CTD.	Non défini

MODULE SAL 2

Conditions d'accès

- Etre SPP
- Etre SAL 1
- Etre affecté dans un CS support de la spécialité
- Etre apte médicalement

Durée

- 22 jours

Equipe Pédagogique

- Formation dispensée par l'ECASC

DATE	LIEU
Les formations seront définies en fonction des demandes et des besoins par les CTD.	Non défini

MODULE SAL 3

Conditions d'accès

- Etre SPP
- Etre SAL 2
- Etre affecté dans un CS support de la spécialité
- Etre apte médicalement

Durée

- 22 jours

Equipe Pédagogique

- Formation dispensée par l'ECASC

DATE	LIEU
Les formations seront définies en fonction des demandes et des besoins par les CTD.	Non défini

MODULE OTAU-OCO

Conditions d'accès

- Etre susceptible d'intégrer le CTA / CODIS

Durée

- 15 jours : 1 semaine en présentiel + gardes en doublure au CTA

Equipe Pédagogique

- RP : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / OFF SIC
- Formateurs : FOR ACC ou ACC PRO minimum / OTAU-OCO minimum
- Formation qui peut être dispensée en extra départemental

DATE	LIEU
1er semestre 2023	Etat-major

MODULE OFF SIC

Conditions d'accès

- Etre SPP
- Etre chef de groupe
- tenir l'emploi d'officier CODIS

Durée

- 10 jours

Equipe Pédagogique

- Formation qui peut être dispensée par l'ECASC

DATE	LIEU
Suivant calendrier ECASC et en fonction des besoins définis par le COM SIC.	ECASC

MODULE PRS 1

Conditions d'accès

- Etre SPP
- Etre affecté au service prévision

Durée

- 5 jours

Equipe Pédagogique

- Formation dispensée par l'ENSOSP

DATE	LIEU

B.5 Les actions de formation de formateurs

MODULE ACC PRO

Conditions d'accès

- Etre chef d'équipe minimum ou membre du SSSM

Durée

- 3 jours

Equipe Pédagogique

- RP : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté)
- Formateurs : CO FOR ou FOR ACC

DATE	LIEU

MODULE FOR ACC

Conditions d'accès

- Etre chef d'équipe minimum ou membre du SSSM

Durée

- 10 jours

Equipe Pédagogique

- Formation dispensée par le CNFPT et encadrée par des CO FOR et FOR ACC

DATE	LIEU

MODULE CO FOR

Conditions d'accès

- Etre FOR ACC confirmé
- Avoir assisté à des séquences FOR ACC

Durée

- 5 jours

Equipe Pédagogique

- Formation dispensée par le CNFPT et encadrée par des CO FOR

DATE	LIEU

MODULE ANIMATEUR JSP

Conditions d'accès

- Avoir suivides séances de formation
- Etre affecté dans un CS disposant d'une section JSP

Durée

- 5 jours

Equipe Pédagogique

- RP : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / Animateur JSP
- Formateurs : FOR ACC ou ACC PRO minimum / Animateur JSP

DATE	LIEU

MODULE PAE FPS

Conditions d'accès

- Etre ACC PRO minimum
- Etre équipier SUAP
- Avoir satisfait aux tests
- Avoir assissté à des séquences de formation

Durée

- 10 jours

Equipe Pédagogique

- RP : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / PAE FF
- Formateurs : FOR ACC ou ACC PRO minimum / PAE FF

DATE	LIEU

MODULE PAE FF

Conditions d'accès

- Etre ACC PRO minimum
- Etre PAE FPS
- Avoir satisfait aux tests
- Avoir assisté à des séquences de formation

Durée

- 10 jours

Equipe Pédagogique

- RP : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / PAE FF
- Formateurs : FOR ACC ou ACC PRO minimum / PAE FF

DATE	LIEU

MODULE FOR SR

Conditions d'accès

- Etre ACC PRO minimum
- Etre chef d'équipe minimum
- Etre titulaire de la formation SR

Durée

- 4 jours

Equipe Pédagogique

- RP : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / FOR FOR SR
- Formateurs : FOR ACC ou ACC PRO minimum / FOR FOR SR

DATE	LIEU
13 au 17/05	CFIS

MODULE FOR FOR SR

Conditions d'accès

- Etre ACC PRO minimum
- Etre chef d'agrès 1équipe minimum
- Etre FOR SR

Durée

- 5 jours

Equipe Pédagogique

- Formation dispensée en extra départemental

DATE	LIEU

MODULE FTEA

Conditions d'accès

- Etre SPP
- Etre ACC PRO minimum

Durée

- 10 jours

Equipe Pédagogique

- RP : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / FFTEA
- Formateurs : FOR ACC minimum / FFTEA

DATE	LIEU

MODULE FFTEA

Conditions d'accès

- Etre SPP
- Etre FOR ACC minimum
- Etre FTEA

Durée

- 10 jours

Equipe Pédagogique

- RP : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / FFTEA
- Formateurs : FOR ACC minimum / FFTEA

DATE	LIEU

FMPA PAE FPS

Conditions d'accès

- Etre PAE FPS

Durée

- 1 jour

Equipe Pédagogique

- RP : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / PAE FPS
- Formateurs : ACC PRO minimum / PAE FPS

DATE	LIEU

FMPA PAE FF

Conditions d'accès

- Etre PAE FF

Durée

- 1 à 2 jours

Equipe Pédagogique

- RP : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / PAE FF
- Formateurs : ACC PRO minimum / PAE FF

DATE	LIEU

FMPA FOR SR

Conditions d'accès

- Etre FOR SR

Durée

- 1 jour

Equipe Pédagogique

- RP : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / FOR FOR SR
- Formateurs : ACC PRO minimum / FOR FOR SR

DATE	LIEU

FMPA FOR FOR SR

Conditions d'accès

- Etre FOR FOR SR

Durée

- 1 jour

Equipe Pédagogique

- RP : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / FOR FOR SR
- Formateurs : ACC PRO minimum / FOR FOR SR

DATE	LIEU

FMPA ANIMATEUR JSP

Conditions d'accès

- Etre animateur JSP

Durée

- 2 jours

Equipe Pédagogique

- RP : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / Animateur JSP
- Formateurs : ACC PRO minimum / Animateur JSP

DATE	LIEU

FMPA ACC PRO

Conditions d'accès

- Etre ACC PRO

Durée

- 1 jour tous les 2 ans

Equipe Pédagogique

- RP : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté)
- Formateurs : FOR ACC minimum

DATE	LIEU

FMPA FOR ACC

Conditions d'accès

- Etre FOR ACC

Durée

- 1 jour

Equipe Pédagogique

- RP : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté)
- Formateurs : FOR ACC minimum

DATE	LIEU

FMPA CO FOR

Conditions d'accès

- Etre CO FOR

Durée

- 1 à 2 jours

Equipe Pédagogique

- RP : CO FOR
- Formateurs : CO FOR

DATE	LIEU

FMPA FTEA

Conditions d'accès

- Etre FTEA

Durée

- 1 jour

Equipe Pédagogique

- RP : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / FFTEA
- Formateurs : FOR ACC minimum / FFTEA

DATE	LIEU

FMPA FFTEA

Conditions d'accès

- Etre FTEA

Durée

- 1 à 3 jours

Equipe Pédagogique

- RP : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / FFTEA
- Formateurs : FOR ACC minimum / FFTEA

DATE	LIEU

B.6 Les actions de formation conduite

PERMIS S

Conditions d'accès

- Savoir nager 200m nage libre habillé
- Etre SPP ou SPV titulaire
- Etre affecté dans un CS doté d'un moyen "embarcation"
- Etre apte médicalement

Durée

- 5 jours

Equipe Pédagogique

- Formation dispensée dans une auto-école agréée

DATE	LIEU

PERMIS C

Conditions d'accès

- Etre affecté dans un CIS disposant d'au moins un engin de plus de 3.5 tonnes.
- Etre âgé de 21 ans au minimum
- Etre titulaire du permis VL (permis B) depuis plus de 2 ans pour les personnes ayant fait la conduite accompagnée et 3 ans pour les autres.
- Priorité d'accès au personnel des CIS en déficit de conducteurs poids-lourd.
- Etre SPP titulaire ou SPV depuis plus de 3 ans et titulaire de la FI d'équipier.
- Les candidats devront être à jour de leur visite médicale d'aptitude annuelle et fournir avec leur demande de stage une copie recto verso de leur permis B.
- **Le financement est assuré à 50% par le SDIS**

Durée

- 105 heures

Equipe Pédagogique

- Formation dispensée dans une auto-école agréée

DATE	LIEU

MODULE COD 1

Conditions d'accès

- Etre titulaire du permis C en cours de validité
- Etre SPP ou SPV titulaire

Durée

- 3 jours

Equipe Pédagogique

- RP : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / COD 3
- Formateurs : ACC PRO minimum / COD 3

DATE	LIEU
Les formations seront définies en fonction des demandes et besoins des Gpt territoriaux.	Non défini

MODULE COD 2

Conditions d'accès

- Etre titulaire du permis C en cours de validité
- Etre COD 1 depuis au moins 1 an
- Etre affecté dans un CS affecté d'un moyen CCF

Durée

- 5 jours

Equipe Pédagogique

- RP : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / COD 3
- Formateurs : ACC PRO minimum / COD 3

DATE	LIEU
27 au 31 /03	GT Ouest
22/05 au 26/05	GT Sud

MODULE COD CCR

Conditions d'accès

- Etre titulaire du permis C en cours de validité
- Etre COD 1 depuis au moins 1 an
- Etre affecté dans un CS affecté d'un moyen CCR

Durée

- 2 jours

Equipe Pédagogique

- RP : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / COD 3
- Formateurs : ACC PRO minimum / COD 3

DATE	LIEU
Les formations seront définies en fonction des demandes et besoins des Gpt territoriaux.	Non défini

MODULE COD VLTT

Conditions d'accès

- Etre titulaire du permis B depuis au moins 2 ans
- Etre affecté dans un CS affecté d'un moyen VLTT

Durée

- 3 jours

Equipe Pédagogique

- RP : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / COD 3
- Formateurs : ACC PRO minimum / COD 3

DATE	LIEU
Les formations seront définies en fonction des demandes et besoins des Gpt territoriaux.	Non défini

MODULE COD 4

Conditions d'accès

- Etre titulaire du permis S
- Etre affecté dans un CS affecté d'un moyen "embarcation"

Durée

- 0,5 jour

Equipe Pédagogique

- RP : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / COD 4
- Formateurs : ACC PRO minimum / COD 4

DATE	LIEU
Les formations seront définies en fonction des demandes et besoins des Gpt territoriaux.	Non défini

MODULE COD 6

Conditions d'accès

- Etre titulaire du permis C en cours de validité
- Etre COD 1 depuis au moins 1 an
- Etre affecté dans un CS affecté d'un moyen MEA

Durée

- 3 jours

Equipe Pédagogique

- RP : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / COD 3
- Formateurs : ACC PRO minimum / COD 3

DATE	LIEU
Les formations seront définies en fonction des demandes et besoins des Gpt territoriaux.	Non défini

FMPA COD 2

Conditions d'accès

- Etre COD 2

Durée

- 4h par an (départ colonne)
- 4h tous les 3 ans

Equipe Pédagogique

- RP : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / COD 3
- Formateurs : ACC PRO minimum / COD 3

DATE	LIEU
Sur la période du 11 au 15 avril sur chaque groupement territorial.	Groupements territoriaux

FMPA COD 6

Conditions d'accès

- Etre COD 6

Durée

- 4h par an

Equipe Pédagogique

- RP : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / COD 3
- Formateurs : ACC PRO minimum / COD 3

DATE	LIEU
Les formations seront définies en fonction des demandes et besoins des Gpt territoriaux.	Non défini

B.7 Les actions de formation SSSM

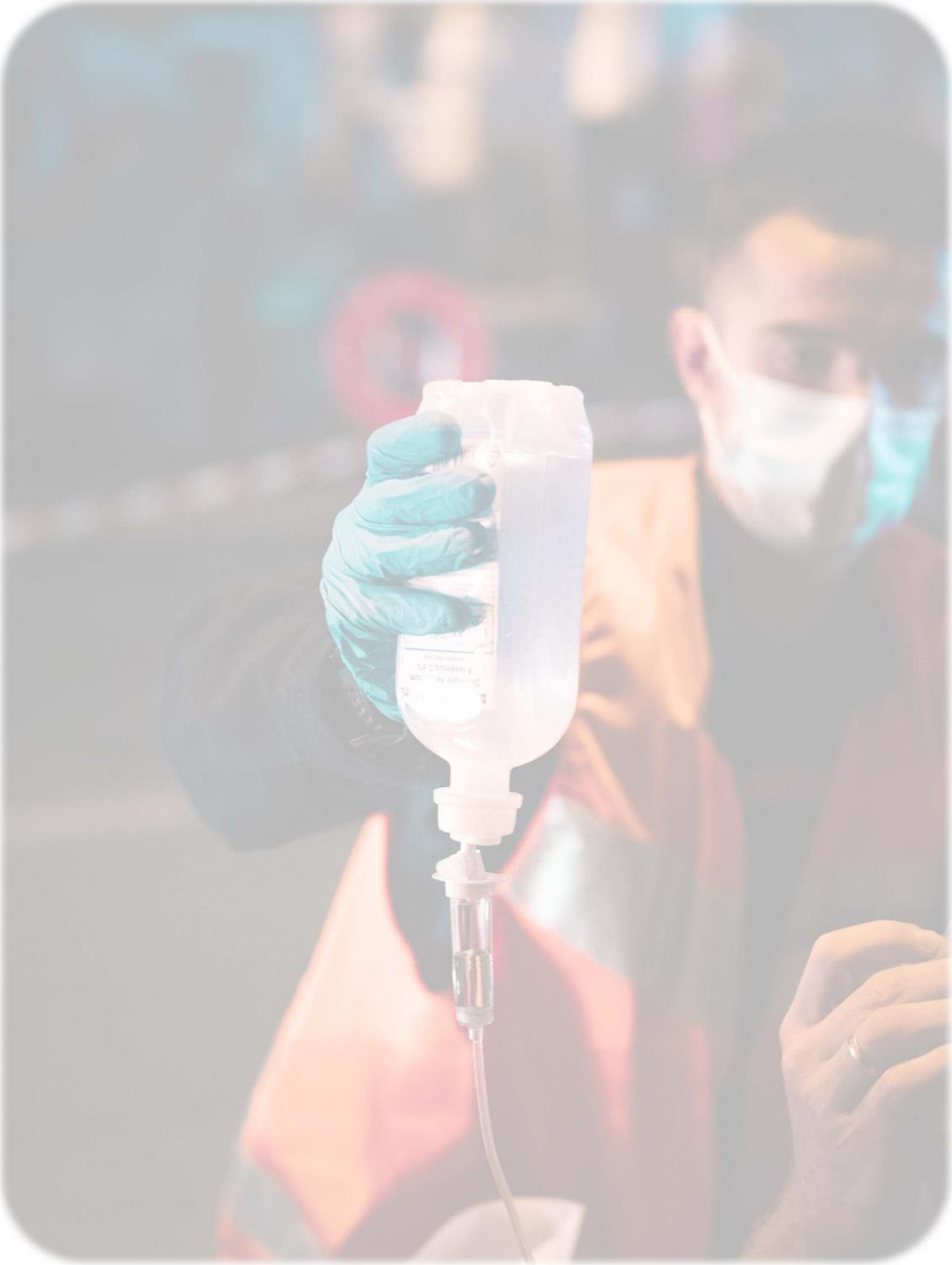

Module tronc commun sécurité civile

Conditions d'accès

- Etre médecin, infirmier, pharmacien ou vétérinaire SPV

Durée

- 2 jours enseignement à distance + 1 jour à l'ENSOSP

Equipe Pédagogique

- Formation dispensée par l'ENSOSP

DATE	LIEU

Module secourisme SSSM

Conditions d'accès

- Etre médecin, infirmier non opérationnel, pharmacien ou vétérinaire SPV

Durée

- 1 jour enseignement à distance + 2 jours à l'ENSOSP

Equipe Pédagogique

- Formation dispensée par l'ENSOSP

DATE	LIEU

Module urgence

Conditions d'accès

- Etre médecin ou infirmier SPV
- Tronc commun sécurité civile souhaitable
- Secourisme obligatoire

Durée

- 2 jours d'enseignement à distance + 4 jours d'enseignement dirigé

Equipe Pédagogique

- Formation dispensée par l'ENSOSP à Aix-en-Provence, Bordeaux, Strasbourg, Brest, Grenoble ou Reims

DATE	LIEU

Module santé publique-santé au travail

Conditions d'accès

- Etre médecin ou infirmier
- Module Tronc commun de la sécurité civile souhaitable

Durée

- Formation à distance

Equipe Pédagogique

- Formation dispensée par l'ENSOSP

DATE	LIEU

Module pharmacien

Conditions d'accès

- Etre pharmacien SPV
- Module tronc commun sécurité civile souhaitable

Durée

- 11 jours (5 jours + 6 jours)

Equipe Pédagogique

- Formation dispensée par l'ENSOSP à Limoges et Bordeaux

DATE	LIEU

Formation SIMSAP

Conditions d'accès

- Etre médecin ou infirmier opérationnel ou en cours de formation

Durée

- 1 jour

Equipe Pédagogique

- Formation dispensée à l'Etat-major ou en extérieur

DATE	LIEU

Formation SUAP SSSM

Conditions d'accès

- Etre médecin ou infirmier opérationnel ou en cours de formation

Durée

- 1 jour

Equipe Pédagogique

- Formation dispensée à l'Etat-major

DATE	LIEU

Formation TOP GOC/TRS

Conditions d'accès

- Etre médecin ou infirmier opérationnel ou en cours de formation

Durée

- 1 jour

Equipe Pédagogique

- Formation dispensée à l'Etat-major

DATE	LIEU

Formation NOVI

Conditions d'accès

- Etre médecin ou infirmier opérationnel ou en cours de formation

Durée

- 1 jour

Equipe Pédagogique

- Formation dispensée au CFIS

DATE	LIEU

Formation Secours Routiers

Conditions d'accès

- Etre médecin ou infirmier opérationnel ou en cours de formation

Durée

- 1 jour

Equipe Pédagogique

- Formation dispensée au CFIS

DATE	LIEU

Formation Damage control

Conditions d'accès

- Etre médecin ou infirmier opérationnel ou en cours de formation

Durée

- 1 jour

Equipe Pédagogique

- Formation dispensée à l'Etat-major

DATE	LIEU

Garde observation CRRA 15

Conditions d'accès

- Etre infirmier protocolé ou en cours de formation

Durée

- 1 jour (de 14h à 21h)

Equipe Pédagogique

- Garde effectuée au SAMU à Moulins

DATE	LIEU

PHTLS

Objectif

- Formation courte sur la base d'une lecture préalable de la doctrine pré hospitalière de prise en charge des différents types de traumatisés

Conditions d'accès

- Etre medecin ou infirmier SP

Durée

- 2 jours

Equipe Pédagogique

- Formation dispensée par l'ENSOSP

DATE	LIEU

Emergency pediatric care

Objectif

- Formation courte sur la base d'une lecture préalable de la doctrine pré hospitalière de prise en charge des urgences pédiatriques (médicales, toxiques et traumatiques)

Conditions d'accès

- Etre medecin ou infirmier SP

Durée

- 2 jours

Equipe Pédagogique

- Formation dispensée par l'ENSOSP

DATE	LIEU

Tactical emergency causualty care

Objectif

- Formation courte sur la base d'une lecture préalable de la doctrine pré hospitalière de prise en charge des blessées par balle en situation tactique

Conditions d'accès

- Etre medecin ou infirmier SP

Durée

- 2 jours

Equipe Pédagogique

- Formation dispensée par l'ENSOSP

DATE	LIEU

Advanced cardiac life support

Objectif

- Formation courte sur la base d'une lecture préalable de la doctrine internationale (ILCOR) de prise en charge des principales urgences cardiaques (ACR et troubles du rythme)

Conditions d'accès

- Etre medecin ou infirmier SP

Durée

- 2 jours

Equipe Pédagogique

- Formation dispensée par l'ENSOSP

DATE	LIEU